



Toutes et tous en manifestation le 25 novembre, contre les violences sexistes et sexuelles !



À l'occasion de la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles, l'UFSE CGT appelle l'ensemble des personnels à manifester pour rendre hommage à toutes les victimes de la violence machiste, les femmes, les personnes LGBTQIA+, à toutes celles qui souffrent et qui luttent, à toutes celles que nous avons perdues. Nous clamerons haut et fort notre solidarité avec toutes les femmes dans le monde, premières victimes des conflits armés, de politiques génocidaires. Nous manifesterons pour celles qui sont sous le joug de l'oppression et celles en révolte pour leur liberté.

Année après année, les statistiques démontrent que les violences surviennent quotidiennement et en tout lieu, vie privée ou professionnelle, et dans tous les milieux sociaux. Elles touchent les femmes comme les filles. Ces violences trouvent racine dans le patriarcat et souvent se situent aussi au croisement d'autres discriminations. Ainsi les femmes les plus touchées par ces violences sont celles qui souffrent déjà de multiples oppressions : les femmes victimes de racisme, les femmes migrantes, sans papiers, les femmes précarisées, en situation de handicap, les femmes lesbiennes et bi, les femmes trans, les femmes en situation de prostitution et celles victimes de l'industrie pornocriminelle.

En France, on compte environ 170 viols ou tentatives de viols par jour dont 10 sur le lieu de travail.

Dans les milieux professionnels, 80% des femmes se disent victimes de sexisme, 30% de harcèlement sexuel. Et malheureusement, 70% des victimes n'en parlent pas à leur supérieur·e hiérarchique et pour cause, puisque 40% de celles qui l'ont fait, considèrent que le règlement leur a été défavorable.

La Fonction publique d'État n'est pas épargnée. Les cas de violences sexistes et sexuelles existent tout autant, les difficultés à les faire reconnaître, à protéger les victimes et à ce que l'agresseur soit sanctionné à la hauteur sont bien réelles. La peur des répercussions en cas de signalement reste aussi un frein à la lutte contre ces violences.

C'est bien là que le rôle d'une organisation syndicale prend toute son importance. Et c'est bien pourquoi nous exigeons, entre autres :

- La formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour tous les personnels.
- L'obligation de formation des personnels des ressources humaines, personnels encadrants, élu·es dans les instances représentatives du personnel.
- Des mesures effectives de protection des victimes avec une protection fonctionnelle renforcée et des mesures conservatoires.
- Des procédures disciplinaires en vue de sanctionner les agresseurs, engagées indépendamment des plaintes pénales. Ce n'est pas à la victime de s'extraire de son lieu de travail pour faire cesser les violences.

Pour les victimes de violences conjugales : droit à des autorisations d'absences, à la mutation, au changement de poste ou à la réorganisation du travail ; déplacement du conjoint ou ex-conjoint s'il travaille sur le même lieu que la victime.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité !

La France, à commencer par ses ministères, dont ceux de la Fonction publique d'État, s'honorerait à porter haut et fort la voix des femmes en mettant en place une politique volontariste de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'un budget ad hoc, qui ne soit pas indigent. De vrais plans ambitieux d'égalité dans nos ministères, et non des outils de communication !

Montreuil, le 20 novembre 2023